



PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 6 septembre 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les conseillers, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude, Jean-Charles Belleau et Mme la conseillère Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Mme la conseillère Linda Marleau est absente. Mme Karen Gearey, adjointe administrative, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 1<sup>er</sup> AOÛT 2016

8291-09-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> août 2016.

ADOPTION DES MINUTES / 10 AOÛT 2016

8292-09-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 10 août 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8293-09-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Roch :** Demande des explications concernant la réglementation afin de permettre de louer un espace de stationnement sur son terrain pour permettre le stationnement d'un camion de propane.

Monsieur le maire explique qu'il devra faire le suivi avec l'urbaniste afin de valider la demande du citoyen en fonction de la réglementation en vigueur.

**M. Pelletier:** Demande où en est rendu le projet de piste cyclable.

Monsieur le maire mentionne que ça avance et qu'il y a des discussions. Il explique également les deux tracés possibles pour la future piste cyclable.



**Mme Bernier:** Demande s'il est envisagé d'agrandir l'accotement du rang St-Régis en direction de Saint-Urbain-Premier afin d'y aménager une piste cyclable.

Monsieur le maire mentionne que ce n'est pas dans les discussions actuellement.

**M. Bernier :** Demande si nous allons appliquer l'article sur les scies à chaîne du règlement des nuisances adopté à la dernière rencontre.

Monsieur le maire mentionne que nous allons respecter le règlement à la lettre.

**M. Charron :** Demande un suivi concernant le dossier de la cession des terres aux indiens par le gouvernement pour le passage de l'autoroute 30.

Monsieur le maire lui mentionne que rien n'est encore réglé.

#### AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 400-2016 / ACT-115

8294-09-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion qu'un règlement 400-2016 décrivant les usages permis dans la zone ACT-115 sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

#### AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 401-2016 / DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION

8295-09-2016 Monsieur Jean-Denis Patenaude donne avis de motion qu'un règlement 401-2016 instaurant un droit supplétif au droit de mutation sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

#### DÉPÔT / RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT / RÈGLEMENT 398-2016

Le certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relatif à l'article 2 du règlement 398-2016 afin d'ajouter à titre d'usage autorisé, à l'intérieur de la zone H-229, les projets résidentiels intégrés et les documents afférents sont déposés.

Les zones concernées étaient les zones H-218 et C-201. Elles comptaient 283 personnes habiles à voter. 39 signatures au registre étaient nécessaires pour qu'un scrutin référendaire sur l'article en question soit tenu. Nous avons obtenu 67 signatures à la fermeture du registre le 24 août 2016.



AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 402-2016 / MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PIIA 340-2010 / PROJET IMMOBILIER ZONE H-229

8296-09-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion qu'un règlement 402-2016 modifiant le règlement de zonage et de PIIA 340-2016 afin de permettre un projet résidentiel dans la zone H-229 sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée ou à une séance subséquente.

ADOPTION RÈGLEMENT 389-2016 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 337-2010

8297-09-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 7 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution S8225-05-2016 relative à l'adoption du premier projet de règlement ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 31 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution 8232-06-2016 relative à l'adoption du second projet de règlement ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 389-2016, règlement modifiant le règlement 337-2010 afin d'adopter certaines dispositions relatives aux mesures d'exception au règlement de lotissement ainsi qu'aux mesures d'exception au règlement de frais de parc.

ADOPTION RÈGLEMENT 399-2016 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PIIA 340-2010.

8298-09-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution 8273-08-2016 relative à l'adoption du premier projet de règlement ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 10 août 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution S8289-08-2016 relative à l'adoption du second projet de règlement ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 399-2016, règlement modifiant le règlement 340-2010 afin de préciser les objectifs et les critères d'évaluation relativement à la réalisation d'un projet résidentiel intégré.



AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 403-2016 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT 388-2016 / LIMITES DE VITESSE

8299-09-2016 Monsieur Martin Sauvé donne avis de motion que le règlement 403-2016 modifiant le règlement 388-2016 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

ADOPTION RÈGLEMENT 395-2016 / ABROGEANT LE RÈGLEMENT 362-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

8300-09-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution 8265-08-2016 relative à l'adoption du projet de règlement ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 395-2016 abrogeant le règlement 362-2014 relatif au code d'éthique des élus municipaux.

ADOPTION RÈGLEMENT 396-2016 / ABROGEANT LE RÈGLEMENT 356-2012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

8301-09-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution 8266-08-2016 relative à l'adoption du projet de règlement ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 396-2016 abrogeant le règlement 356-2016 relatif au code d'éthique des employés municipaux.

AUTORISATION DE DÉPENSE / FORMATION POLITIQUE FAMILIALE

8302-09-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser Mmes les conseillères Marie Meunier et Linda Marleau à participer à l'atelier de formation sur la politique familiale offert gratuitement.

Attendu qu'un montant maximal de 250\$ est attribué afin de couvrir les frais déplacements, d'hébergement et de subsistance.

COMMANDITE / PROJET D'ART URBAIN / CŒUR DE VILLAGE



8303-09-2016 Il est résolu unanimement d'octroyer un budget de 250\$ à l'organisme bistro Cœur de Village afin de permettre la réalisation d'un projet d'art urbain dans la municipalité.

DEMANDE D'AUTORISATION / PISTE DE MOTONEIGE / HIVER 2016-2017

8304-09-2016 CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Robert Trudeau lors de l'assemblée du conseil du 4 avril 2016 ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le club de motoneige rayon d'argent à emprunter l'ancienne voie ferrée afin de traverser la route 221 à l'intersection du rang Saint-Régis.

Attendu que cette permission est octroyée pour la saison 2016-2017 uniquement.

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA SOIRÉE CASINO / FONDATION GISÈLE FAUBERT

8305-09-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 250 \$ à la fondation Gisèle Faubert dans le cadre de l'activité de financement « soirée casino 2016 ».

Attendu que les billets pour l'évènement seront remis à des citoyens pour qui la cause les tient à cœur.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31-08-2016

8306-09-2016 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal accusent réception du rapport budgétaire au 31-08-2016.

VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item varia

COMPTES À PAYER

8307-09-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois d'août 2016 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 132 594.40 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8308-09-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois d'août 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie



pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 49 901.50 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Payant, maire

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général et secrétaire-trésorier